



Service d'Aide et Accompagnement A Domicile



ACTES ORDINAIRES ET ESSENTIELS

- Entretien courant du logement.
- Entretien du linge et repassage.
- Courses.
- Préparation et aide à la prise des repas.
- Déplacements véhiculés.
- Aide à la toilette et à l'habillage.
- Prise en charge du handicap.
- Accompagnement de la dépendance.
- Accompagnement aux transferts.
- Aide à la mobilisation.
- Connaissance des matériels techniques.
- Démarches Administratives
- Accompagnements aux sorties
- Gardes de nuit complètes...

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile vous propose l'intervention de ses Aides à Domicile et Auxiliaires de Vie dans le cadre d'un accompagnement individualisé tant sur les actes ordinaires et pratiques du quotidien, que dans la prise en charge de votre perte d'autonomie.

Ce service, à la disposition de tous, quel que soit votre profil, vous assure un soutien à tous les stades de votre vie, que vous soyez fragilisé(e) par l'âge, la maladie, un accident de la vie et/ou le handicap.

Une astreinte téléphonique est assurée 24h/24, 7j/7 (y compris les nuits, week-ends et jours fériés) par les Cadres de secteur en charge de votre suivi. Cette astreinte permet, en cas d'urgence, d'assurer la continuité du service rendu et palie à toute absence de notre personnel. Elle permet également d'entrer en contact avec votre entourage dans les plus brefs délais.

Un plan d'accompagnement vous est proposé, au regard de vos besoins, de vos souhaits en accord avec tous les paramètres composant votre quotidien, de façon à préserver vos habitudes de vie et organisation personnelle.

L'équipe de notre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est à votre disposition pour vous rendre visite ou vous sensibiliser par téléphone aux modalités de prise en charge. De nombreuses possibilités d'aides financières peuvent être étudiées et pourront vous être proposées par le biais du Conseil Départemental, Caisses de Retraite, Mutuelles, Assurances...

CONTACTEZ-NOUS AU 03.80.73.92.92.

LES + DU SERVICE

- Pas de frais de dossier.
- Visite d'évaluation gratuite.
- Une continuité de service assurée pour tout remplacement.
- Une astreinte téléphonique 24h/24 et 7j/7.
- Une évaluation et une prise en charge personnalisées.
- Des personnels qualifiés.
- 50% de réduction d'impôts.

